
**Réunion de la formation Urbanisme, équipement, logement
du 7 juin 2004**

SYNTHÈSE

Frédérique Rastoll, nouvelle présidente de la formation Urbanisme, équipement, logement a dirigé les débats de la réunion. Avant l'examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005, Philippe Choffel a présenté les indicateurs de connaissance des zones urbaines sensibles nécessaires pour répondre à la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. Aminata Koné, de la Confédération syndicale des familles, a exposé les besoins spécifiques et complémentaires du secteur associatif en la matière. Les services producteurs présents ont apporté de premiers éléments de réponse à ces attentes.

Philippe Choffel a présenté **les indicateurs de connaissance des zones urbaines sensibles** nécessaires pour répondre à la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. Il s'est concentré particulièrement sur le volet de la loi concernant la réduction des inégalités sociales et de développement que connaissent certains territoires urbains en difficulté et plus particulièrement les ZUS. Ce volet crée un Observatoire des ZUS, ayant des missions d'observation des inégalités spatiales entre ces quartiers et le reste des villes et d'observation des politiques et des moyens mis en œuvre. Un rapport annuel devra être présenté par le gouvernement devant le Parlement sur le sujet. Philippe Choffel a décliné plus précisément les objectifs du programme portant sur l'habitat et l'environnement urbain et les indicateurs qui les accompagnent. Ainsi des demandes croissantes d'informations seront adressées au système statistique, dans une perspective agrégée mais aussi à un niveau plus local, le défi étant de fournir des informations sur chacun des 750 quartiers concernés dans les métropoles et dans les DOM. Il a enfin rappelé que les ZUS sont des territoires infracommunaux : elles sont parfois intercommunales mais restent toujours un assemblage de plusieurs quartiers ou de portions de communes, ce qui pose un vrai problème pour la statistique.

Aminata Koné a insisté sur la prise en compte des conditions de vie des habitants et l'insuffisance des seuls indicateurs économiques. Elle a également regretté que les habitants ne soient pas davantage associés en amont des projets.

Pour sa première année de fonctionnement, l'Observatoire a utilisé toutes les informations actuellement disponibles (recensement, enquête logement, etc.) lui permettant d'effectuer une comparaison entre les ZUS et les unités urbaines. Parallèlement à ces outils généralistes, il existe des outils spécifiques au Ministère de l'équipement, qui permettent une description plus fine du parc locatif social. Ont été cités : l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), le projet d'enquête globale sur le logement social (EGLS) qui a parmi ses objectifs une finesse de découpage géographique permettant d'identifier les ZUS et la source FILOCOM qui a pour origine des données fiscales.

Dans tous les cas, il apparaît que des investissements et des investigations supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins de connaissance créés par la loi.

Les recommandations figurant dans **les avis sur le programme 2004** ont été suivies d'effet ou le seront dans un avenir proche. L'enquête qui permet de construire **l'indice de prix de l'entretien-amélioration** (IPEA) a obtenu un caractère obligatoire. Ceci a permis d'améliorer les taux de réponse et d'engager la deuxième partie de la rénovation de l'indice, par un renouvellement plus régulier de l'échantillon. L'enquête « **Loyers et charges** » est en cours de rénovation. Quelques informations issues de la base de données **Sitadel** devraient être accessibles au niveau de la commune sur le site du Ministère de l'équipement au cours du second semestre. L'**enquête commercialisation des logements neufs** (ECLN) évolue ; après consultation de la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs (FNPC), son questionnaire sera enrichi sur deux points : le suivi de l'investissement locatif et l'affinement des observations de prix. Les règles de diffusion des résultats seront également assouplies afin de couvrir des zones géographiques plus fines.

Peu de **règlements européens** concernent le secteur de la construction en propre et le système statistique est déjà en mesure d'y répondre. Deux nouveautés vont cependant prendre effet dans les deux années à venir. D'une part, le règlement sur les déchets a pour conséquence la réalisation d'une nouvelle enquête « sur les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction ». D'autre part, le règlement concernant les statistiques sur la société de l'information : une enquête sur l'utilisation des TIC associée à l'EAE réalisée antérieurement pourrait servir d'enquête pilote.

Concernant **la rénovation des nomenclatures**, le Cnis avait souhaité que la concertation soit poursuivie et renforcée avec les fédérations professionnelles. La Commission nationale des nomenclatures d'activité et des produits s'est réunie le 6 février dernier et a mis en place un dispositif de concertation, par secteur, avec les fédérations professionnelles, afin de préparer l'échéance 2007. Pour le secteur de la construction, une réunion avec les fédérations s'est tenue le 9 avril dernier : elle a permis d'aboutir à la proposition reprise par l'Insee au plan international, défendant le point de vue des fédérations professionnelles. La position française semble plutôt bien accueillie, notamment quant à l'utilisation du critère de valeur ajoutée pour le classement des unités selon leur activité principale.

Il semblerait qu'à l'exception de l'Espagne, un consensus se dégage au plan européen pour effectuer le reclassement des promoteurs dans le secteur de la construction et non plus dans les services, comme c'est déjà le cas au niveau de l'ONU.

Les propositions françaises concernant la structuration interne du secteur de la construction ont été plutôt bien accueillies par les autres pays européens. Une position commune devra être arrêtée, à l'automne, avant les discussions au niveau de l'ONU.

Michel Barge, rapporteur de la formation, a présenté la synthèse des **avant-projets de programmes statistiques pour 2005**.

Une préoccupation essentielle est la préservation de la qualité statistique du suivi de la construction neuve pendant la période transitoire de cohabitation entre anciens et nouveaux formulaires de permis de construire. Par ailleurs on anticipe une évolution des rôles respectifs de l'État et des collectivités locales pour l'instruction des demandes d'autorisations. Une plaquette sera diffusée à cette intention pour sensibiliser les différents partenaires.

En 2005, sera réalisée la deuxième enquête spécifique sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments qui permettra de rebaser l'IPEA.

Au cours de cette même année se poursuivra l'allégement de l'enquête annuelle d'entreprise grâce à l'utilisation de sources fiscales.

La rénovation méthodologique de l'ICC est en cours : en 2005, aura lieu une étude détaillée sur le traitement de la maison individuelle dans le cadre de cet indice.

Enfin, 2005 sera l'année de préparation de l'enquête Logement 2006.

La réunion s'est terminée par l'attribution **d'avis d'opportunité** aux six enquêtes présentées : l'enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics, l'enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment, l'enquête logement 2006, l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel », l'enquête sur la commercialisation des logements neufs et l'enquête sur les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction (avec réserves pour cette dernière).